



Renouv'Ailes

Escales Jeûne, randonnée, bien-être dans le Jura

Formulaire d'inscription séjour découverte du jeûne et monodiète 2026

Les informations fournies restent confidentielles.

Avant l'inscription à un stage, merci de prendre connaissance de nos conditions générales et des contre-indications à un jeûne chez Renouv'Ailes.

Il est important qu'une personne sujette à un trouble correspondant à une des contre-indications au jeûne ne s'inscrive pas à un séjour chez Renouv'Ailes. N'hésitez pas à nous appeler au besoin.

Dates du séjour désiré

(pré-réservation préalable de votre place par courriel ou téléphone conseillée)

Nom et prénom

Adresse, localité

Téléphone

Date de naissance

Courriel

Avez-vous déjà effectué un jeûne de plusieurs jours ?

☐

Avez-vous des allergies ?

☐

Si oui, lesquelles

Nom et téléphone d'une personne de contact durant votre stage

Remarques

J'ai connu Renouv'Ailes :

par recherche web

☐

par un réseau social

☐

par bouche à oreille

☐

par le site de la ffjr

☐

par la visite d'un salon

☐

autre

☐

Prix du week-end, tout compris

☐

Le Bémont chambre individuelle selon disponibilité

CHF. 550.-

☐

Le Bémont chambre partagée 2 lits, selon disponibilité

CHF. 480.-

☐

Bémont chambre patagée lit double, selon disponibilité

CHF. 480.-

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales datées du 01.08.2025. Je les ai comprises et les accepte. Je suis au courant que Renouv'Ailes propose des stages dans le domaine du bien-être et de la prévention et n'est en aucun cas une structure médicalisée.

Je suis au courant des **contre-indications** pour la pratique du jeûne chez Renouv'Ailes. Je déclare ne pas y être sujet/sujette.

Je suis informé/e que pour tout problème médical et prise de médicaments, **je dois en avertir l'organisateur** et il m'est vivement **recommandé de demander l'avis de mon médecin. Je m'engage à ne tenir aucun responsable de Renouv'Ailes responsable en cas de problème de santé durant le stage.**

Je décharge totalement Renouv'Ailes et toutes les personnes qui interviennent dans le cadre du stage de jeûne de toute responsabilité quelle qu'elle soit, également concernant la randonnée durant toute la durée de mon séjour. Je m'engage à respecter les règles de vie et de sécurité, pour moi-même et le groupe. Je déclare que mon inscription est définitive et je prends la responsabilité des informations que je fournis. Je m'engage à respecter les conditions de paiements.

Je prends note que ma réservation sera définitive uniquement après règlement de l'acompte de 30% du prix total et la confirmation écrite de Renouv'Ailes.

Nom et prénom

Date, lieu
et signature

Merci de nous envoyer le document (cette page et les 3 suivantes) dûment rempli et signé par courriel : info@renouvailles.ch

ou par courrier à : **Renouv'Ailes, Rue du 23 Juin 43, 2950 Courgenay / Suisse**

Avant confirmation, nous prendrons contact avec vous. L'inscription sera confirmée par écrit.

MERCI !



Au plaisir de vous accueillir !



Renouv'Ailes

Escales Jeûne, randonnée, bien-être dans le Jura

Conditions générales 01.08.2025

Renouv'Ailes vous accueille pour ses week-end découverte au Bémont, dans les Franches-Montagnes. Uniquement les personnes inscrites en bonne et due forme et ayant reçu une confirmation pourront participer. Au moins une personne compétente accompagnera les jeûneurs durant toute la durée du stage.

Nos week-end sont destinées à des personnes dès 18 ans, généralement en bonne santé. **Elles ne devraient en aucun cas se substituer aux recommandations du médecin. En cas de pathologie diagnostiquée et prise de médicaments, le conseil du médecin doit être demandé avant l'inscription.**

Contre-indications à une Escale Jeûne ou un week-end découverte

Affection coronarienne avancée - Amaigrissement extrême - Troubles du comportement alimentaire - Artériosclérose cérébrale avancée - Diabète type I - Décollement de la rétine - Grossesse ou allaitement - Hyperthyroïdie décompensée - Insuffisance hépatique - Insuffisance rénale - Maladies tumorales - Maladies auto-immunes - Scléroses en plaques - Ulcère de l'estomac ou du duodénum – Dépendances sévères - Psychoses – Chimiothérapie en cours – Etat d'épuisement sérieux

A votre arrivée, les règles de vie de la maison vous seront communiquées. Il s'agit de règles courantes mises en place pour la bonne harmonie et le respect de la vie du lieu. Vous vous engagez à les respecter.

En cas de problème quelconque, aussi bien concernant l'évolution de votre jeûne, la randonnée, le groupe que le programme, vous être priés de nous en informer au plus vite afin que nous vous aidions. C'est important.

Les randonnées sont accompagnées. Elles durent environ 1h30 à 3h15. Dans la mesure du possible, la durée pourra éventuellement être adaptées en fonction des envies du groupe et de la météo. Les personnes qui se savent incapables d'effectuer une randonnée sont priées d'en avvertir les responsables au préalable. Nous ne garantissons pas qu'un responsable soit présent à la maison avec une personne qui n'effectuerait pas la randonnée.

Sur place, vous avez accès à un petit sauna infrarouge. Les recommandations d'utilisation vous seront indiquées, ainsi que les contre-indications. Vous êtes responsables en cas d'utilisation.

Vous bénéficierez du JuraPasse durant votre séjour. Il vous donne entre autre accès à tous les transports gratuits et certains avantages sur des offres régionales.

Vous vous engagez à ne pas consommer de drogue ou d'alcool durant l'intégralité du stage. Il est interdit de fumer à l'intérieur. Les animaux ne sont pas acceptés.

Le participant s'engage à respecter chaque membre du groupe et chaque intervenant. Les comportements irrespectueux, pourront, au besoin, amener à l'interruption immédiate du séjour de la personne qui n'aura droit à aucun remboursement. Dans un cas extrême, un refus de partir dans les délais exigés donnera lieu aux interventions nécessaires et à une amende due aux organisateurs.

Pour une raison ou une autre et dans de rares cas, l'organisateur peut estimer qu'un jeûneur doit se réalimenter. En cas de refus, la personne pourra être amenée à quitter le stage.

Un sportif est en droit de poursuivre une forme d'entraînement durant son stage de jeûne. Nous recommandons pourtant la modération et l'écoute attentive des limites et besoins de son corps. La poursuite d'un entraînement sportif intensif et extrême ne devrait pas avoir lieu durant un stage de jeûne chez Renouv'Ailes et nous pourrions vous demander de l'arrêter si nous jugeons que c'est nécessaire.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels.

Durant le stage, il vous est bien sûr possible de quitter la maison et décider d'une activité propre, visite, balade ou autre. En période de jeûne, la voiture doit être utilisée avec prudence, si possible sur de courtes distances et uniquement si vous vous sentez bien. Vous devez informer les organisateurs lorsque vous quittez les lieux.

Pensez également à une éventuelle assurance annulation en cas d'incapacité à participer pour cause imprévue (voire conditions d'annulation ci-après).

Conditions d'annulation et paiement

Conditions de paiement : A l'inscription, **30% du montant total** du stage doit nous parvenir dans les 10 jours. Vous recevrez ensuite une confirmation de notre part, ainsi que les documents informatifs, utiles pour votre stage et votre jeûne.

Le solde doit être intégralement versé au plus tard 30 jours avant le début du stage. Le versement peut se faire par e-banking. Une facture par courriel ou papier, peut vous être envoyée, sur demande.

Annulation: Renouv'Ailes se réserve le droit d'annuler un stage pour cause de manque de participants, ou autre raison. Dans ce cas, les personnes inscrites seront informées au plus tard 15 jours avant le début prévu du stage. Le stage pourra être déplacé ou remboursé intégralement.

Déplacement de dates : Si vous désirez déplacer la date de votre séjour, vous devez nous faire la demande par écrit, au plus tard 30 jours avant la date du début du stage. 70.- de frais vous seront facturés.

Arrivée au stage plus tard : Il n'est généralement pas possible de commencer un stage avec un ou plusieurs jours de retard. Dans tous les cas, le stage est dû dans son intégralité. Egalement si vous désirez partir plus tôt, pour une raison ou pour une autre.

Conditions d'annulation du participant :

- L'annulation d'un participant doit se faire par écrit jusqu'à 40 jours avant début du stage, le ou le remboursement sera intégral moins les frais de 120.-
- A moins de 40 jours avant le début du séjour, dans tous les cas, l'acompte de 30% n'est pas remboursé.
- Pour une annulation 15 jours ou moins avant le début du stage, dans tous les cas, la totalité du montant de votre séjour est due même avec un certificat médical (dans ce cas, pensez à contacter votre assurance).

Coordonnées bancaires :

CH85 0078 9100 0030 4610 6

BCJ – Renouv'Ailes, 23 Juin 43, 2950 Courgenay